

(1)

(N° 113.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1895.

Droits d'entrée sur les produits agricoles et le bétail.

(Pétitions de conseils communaux, de sociétés agricoles et d'habitants de diverses localités, présentées les 21 novembre, 7, 11, 22 décembre 1894, 8, 22, 26 et 29 janvier 1895).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1), PAR
M. MAENHAUT.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à la Commission permanente de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture les pétitions des habitants de Oostduinkerke, Wulpen, Cherain, Hodister, Houffalize, Les Tailles, Mont-le-Ban, Mont, Tavigny et Wibrin, Breedene, Adinkerke, Couckelaere, Furnes, Hoogstaede, Nieuport, Roxem, Schoone-Slype, Steenkerke, Vlisseghe, Westende, Westkerke, Zonnebeke, Zuydschote, Mazenne, Avecapelle, Bekeghem, Beveren-Grens, Coxyde, Bulscamp, Caeskerke, Clemskerke, Elverdinghe, Geverinekove, Isenberghe, Keyem, Ichteghem, Leyele, Nieucappelle, Oostkerke, Pollinchove, Proven, Ronsbrugge-Haringhe, St-Jacques-Capelle, Stavele, Watou, Westvleteren, Wliskerke, et des président et secrétaire de la « Société agricole du Luxembourg », à Arlon, du Conseil communal de Morhet, de Tillet et de Hompré, des habitants de Binderveld, Averbode, Bael, Becek, Beringen-Halmael, Bocholt, Beyghem, Gellick, Gierle, Grand-Brogel, Gruitrode, Haecht, Hammie-lez-Asche, Heppen, Holsbeek, Langdorp, Loolbeek, Lovenjoul, Meensel, Meerhout-Gestel, Moll, Neervelp, Oostham,

(1) La Commission permanente de l'Industrie est composée de MM. MEEUS, président, JANSSENS, ANCIEN, DE WINTER, BEECKMAN, DE HEMPTINNE, SNOY, FLÉCHET, MAENHAUT, CARTUYVELS (Hyacinthe), DEBONTRIDDER, HEMBLEERS, FICHEFET.

Overpelt, Reeth, Ryckevorsel, Sevendonck, Saint-Léonard, Strombeck-Bever, Terbanck, Testel, Tongerlo, Wolfsdonck, Wommerson, Zoersel, Steenhuffel, Villers-la-Bonne-Eau, demandant des droits d'entrée sur les avoines, le beurre, la margarine et, en général, sur tous produits agricoles non alimentaires, toutes demandant avec instance que le Gouvernement représente, au plus tôt, le projet de loi sur les droits d'entrée, qui n'a pu être voté lors de la dernière session.

Sans prendre de décision au sujet de la demande, votre Commission prie le Gouvernement de redéposer *sans plus tarder* le projet de loi portant suppression des droits de feux et fanaux, auquel était joint un projet de droit d'entrée.

Elle propose, en conséquence, le renvoi de toutes ces demandes à M. le Ministre des Finances, et le dépôt de ces pétitions sur le bureau de la Chambre, pendant la discussion du projet de loi demandé unanimement par l'agriculture et par le commerce.

Le Rapporteur,

J. MAENHAUT.

Le Président,

EUGÈNE MEEUS.

